Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20261105-DELIB2026_42-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, LE BOLAY Chantal, LE CORRE Floriane, GRAIGNIC Béatrice, OGER François, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.
Absent ayant donné procuration : HORELLOU Pierre donne pouvoir à Morgan EMERY

Monsieur Alexandre LUBAC a été nommé secrétaire de séance

2026/42 : Vote des subventions 2026 aux associations

Monsieur Morgan EMERY, adjoint au Maire, présente à l'assemblée les propositions d'attributions de subventions aux associations pour 2026.

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	**Subventions 2026**
A.C.C.A	400 €
Amicale Laïque des Chaumières	1 000 €
Comité des fêtes	1 000 €
Centre Kalon	1 000 €
Eclats de fête	200 €
Lanvau'détente	400 €
La vie en rose	200 €
Les Bilbeuts	300 €
Lisières-Bevennoù	500 €
O.C.C.E.	1 500 €
Show kom la breizh	300 €
Trouz Ba' 'r c'hrañj	900 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
APF handicap	50 €
Bretagne vivante	50 €
Eau et Rivières	50 €
Entente morbihanaise du sport scolaire	40 €
Res'agri	50 €
Restos du coeur	50 €
Rêves de clown	50 €
Secours catholique	50 €
Solidarité Paysans	50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ATTRIBUE pour 2026 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Votants : 15	Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Le Maire,
Patrick LE CALOCH

Le secrétaire de séance,
Alexandre LUBAC